

Editorial

Pierre Cristofari

Gardez-moi de mes amis, mes ennemis, je m'en charge. Les sentiments d'amitié de Nicolas Sarkozy à l'égard de médecins libéraux, trouvant urgente la revalorisation des honoraires des généralistes, peuvent-ils faire oublier cette affaire inquiétante de la loi dite « de prévention de la délinquance » ? Après avoir promis d'en supprimer les articles 18 à 24, qui jetaient une passerelle dangereuse entre le ministère de l'intérieur et les psychiatres et une tentative de les faire passer quand même à la va-vite, il finit par les retirer, annonçant de nouvelles dispositions... après les élections. Cet ami-là est un de ceux dont il faut se garder.

Les États Généraux de la Psychiatrie à Montpellier en 2003 ont renforcé la dynamique du Comité d'Action Syndicale de la Psychiatrie, rassemblant l'essentiel des syndicats de psychiatres publics et privés. Nous nous sommes engagés à publier in extenso les interventions du séminaire du CASP de juin 2006.

Les alliances sont nécessaires et doivent être pragmatiques, en vue de combats communs ; elles ne doivent pas conduire les psychiatres libéraux au rôle de supplétifs des collègues publics. Pas de procès d'intention à l'encontre de nos collègues, mais une vigilance permanente pour que notre place soit reconnue : gardez-moi de mes amis...

Nous faisons suivre cette lettre d'un article d'Olivier Schmitt qui, à l'occasion de la sortie du livre sur les États Généraux de la Psychiatrie (« La psychiatrie en péril »), rappelle la spécificité de l'exercice libéral.

À la suite d'un article du « Monde » dans lequel un confrère non psychiatre avait dépassé la ligne jaune en matière de déontologie, nous avons écrit au Conseil National de l'Ordre. Cette lettre est suivie d'un commentaire sur cet article, mais aussi sur celui auquel il répondait. Ce commentaire (« Les guerres de religion ») n'engage que son auteur.

Après un texte d'Yves Froger faisant le point sur la question de la télétransmission, on trouvera l'argumentation de Pierre Coërchon en réponse à l'étonnant livret de la Haute Autorité de la Santé sur les troubles obsessionnels compulsifs. Puis un texte de Laurent Le Vaguerèse nous appelant à prendre en mains les questions de formation continue. Nous avons dans ce domaine un passé de plusieurs décennies de Journées et de séminaires, deux revues et notre site. Reste à le faire reconnaître officiellement, ce qui passe par une quantité de travail administratif supplémentaire que nous avons mis en route (FMC et EPP).

Les problèmes de l'hospitalisation privée nous ont conduits à déposer un recours en Conseil d'État ; on trouvera ici le texte de la lettre que nous avons écrite aux présidents des Commissions Médicales d'Établissement des cliniques psychiatriques privées. Suit un texte de Jean-Louis Place qui, en vrai clinicien s'arrête sur le non-sens que représente le radicalisme anti-tabac dans les établissements psychiatriques.

Jacques Barbier, toujours aussi actif et créatif, instruit par sa longue expérience, donne un exemple de militantisme dans sa région pour défendre un collègue injustement attaqué par le service médical de sa caisse ; il nous propose également une idée pour atténuer les difficultés administratives que nous posent les affections de longue durée (ALD), et enfin s'adresse à nos collègues de secteur 2 en interprétant les arcanes de la nomenclature.

Pour conclure, l'habitude est maintenant prise de lire quelques lignes d'Antoine Besse sur la World Psychiatric Association.

Quelques mots sur les prochaines manifestations méritant notre intérêt avant les Journées Nationales au Havre en octobre : outre le congrès ALFAPSY à Neuchâtel à la mi-mai, les Assises de la Psychiatrie Médico-sociale à Marseille fin mai-début juin vaudront le détour, même s'il est vrai que Marseille au printemps, avec son climat incertain et sa mer toujours agitée, risque de décourager ceux qui n'apprécient que le versant touristique des congrès...

Pierre Cristofari
Hyères